

## Annexe 32 : RÉFÉRENTIEL DE FORMATION CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE)

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>1</b>
<b>1. BLOC 1 – ORGANISER LA VIE SCOLAIRE POUR ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES ÉLÈVES ET CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE, À LA SÉCURITÉ, À LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES</b> .....	<b>3</b>
1.1. Encadrer, organiser et animer l'équipe de vie scolaire.....	4
1.2. Contribuer à la qualité des conditions de vie des élèves dans l'établissement.....	5
1.3. Veiller au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement.....	6
1.4. Accompagner les élèves dans leurs apprentissages par un suivi individuel et collectif .....	7
1.5. Participer à la construction des parcours des élèves.....	8
1.6. Accompagner les élèves dans leur formation à une citoyenneté participative.....	9
1.7. Traiter l'information et savoir communiquer .....	10
1.8. Collaborer au sein de la communauté éducative.....	11
<b>2. BLOC 2 – ADAPTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU CONTEXTE D'EXERCICE ET À LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES EN VUE DE LA RÉUSSITE DE TOUS ..</b>	<b>13</b>
2.1. Appuyer son action sur une culture de l'évaluation .....	13

2.2.	Connaître et prendre en compte la diversité des élèves .....	14
2.3.	Connaître et prendre en compte la diversité des contextes d'exercice .....	15
<b>3.</b>	<b>BLOC 3 - AGIR DANS LE CADRE DES PRINCIPES DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION .....</b>	<b>17</b>
3.1.	Inscrire son action dans les principes et valeurs de la république.....	17
3.2.	Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation.....	18
3.3.	Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action .....	19
3.4.	Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale .....	19
3.5.	Construire des relations de qualité avec les familles.....	20
3.6.	Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance .....	20
<b>4.</b>	<b>BLOC 4 – S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL .....</b>	<b>22</b>
4.1.	S'inscrire dans une démarche de recherche pour développer ses compétences professionnelles .....	22
4.2.	S'inscrire dans un collectif professionnel.....	22
4.3.	Utiliser le numérique pour agir et se former dans un environnement professionnel.....	23

## PRÉAMBULE

Le référentiel de formation a été élaboré en cohérence avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013), qui reste la référence tout au long du parcours professionnel pour la titularisation, l'accompagnement et les rendez-vous de carrière. Le référentiel de formation, quant à lui, a pour fonction de servir d'appui à l'élaboration par les opérateurs de formation, en particulier les universités, des maquettes de formation et de définir les contenus d'enseignement. Il structure le continuum de formation des CPE, de la licence aux trois années suivant la titularisation. Il vise le développement progressif des compétences professionnelles mentionnées dans la circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015 relative aux missions des conseillers principaux d'éducation et dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, en construisant une culture générale et professionnelle large, appuyée sur la recherche.

Les CPE déploient leur activité dans une perspective éducative et pédagogique, dans le cadre de la vie scolaire, définie comme celle des élèves, ayant pour objet de « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel ».

À l'issue de leur formation, les CPE doivent être en mesure d'exercer en tant que professionnels concepteurs de leur activité, disposant d'outils d'analyse critique de leurs pratiques et de compréhension des multiples contextes éducatifs.

### • UNE FORMATION ORGANISÉE EN 4 BLOCS DE COMPÉTENCES

Le référentiel structure une formation organisée selon quatre blocs de compétences :

- **Bloc 1** – Organiser la vie scolaire pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être à la sécurité, à la qualité des apprentissages ;
- **Bloc 2** – Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous ;
- **Bloc 3** – Agir dans le cadre des principes du service public d'éducation ;
- **Bloc 4** – S'engager dans une démarche de développement professionnel.

Si les blocs correspondent à des axes de formation reflétant des focales complémentaires, les compétences et les savoirs associés sont interdépendants et s'inscrivent ainsi dans une approche globale et cohérente du métier de CPE. La mise en œuvre de la formation doit permettre de tisser des liens entre les différents blocs de compétences afin de permettre aux futurs CPE de développer une vision systémique du métier, et de l'appréhender dans une visée humaniste, émancipatrice et vectrice d'égalité.

La formation vise à la construction d'une professionnalité qui se réalise à travers des enseignements et des stages s'articulant efficacement tout au long du continuum dans le but de nourrir l'appétence d'exercer le métier de CPE et de placer l'établissement scolaire au cœur de la formation. Les périodes de stage constituent une partie structurante de la formation et permettent une découverte progressive du métier. Les stages et les enseignements sont étroitement associés dans le processus de formation.

- **UNE FORMATION PROGRESSIVE SUR 8 ANS ORGANISÉE SELON 3 NIVEAUX DE MAÎTRISE**

Le référentiel de formation distingue deux étapes pour la formation initiale :

- Entrée en master ;
- Fin de master mention.

Le référentiel dessine également des axes de développement professionnel pour la formation continuée, correspondant aux trois premières années post-titularisation.

Les compétences et les connaissances des étudiants se destinant à devenir CPE sont évaluées en fin de licence dans le cadre du concours de recrutement et au cours du master dans le cadre de la diplomation universitaire. La formation continuée proposée en début de carrière par l'employeur vise au renforcement des différentes compétences professionnelles. Le tableau suivant décrit de façon générique les trois niveaux de maîtrise des compétences attendues à chaque étape de la formation initiale puis continuée.

Niveau de maîtrise des compétences	Description
<b>Niveau 1</b> (colonne de gauche du référentiel) – entrée en master « Enseignement et éducation CPE »	Maîtriser les savoirs académiques attendus au concours et appréhender les enjeux d'un métier d'éducation.
<b>Niveau 2</b> (colonne de droite du référentiel) – fin de master « Enseignement et éducation CPE »	Mobiliser les savoirs académiques et les compétences professionnelles pour agir de façon autonome dans la plupart des situations, en s'intégrant dans un collectif.
<b>Niveau 3</b> (en fin de chaque bloc du référentiel) – Fin de formation continuée (3 <sup>e</sup> année post-titularisation)	Exercer les compétences professionnelles en répondant aux besoins de tous les élèves et en s'engageant dans un collectif de travail.

- **LES DEUX PALIERS DE LA FORMATION INITIALE (LICENCE PUIS MASTER)**

**En ce qui concerne le premier cycle universitaire** (licence, titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'éducation), il conduit les étudiants à maîtriser, au niveau requis pour le concours, les savoirs académiques attendus au concours. La perspective professionnelle invite les étudiants se destinant aux métiers de conseiller principal d'éducation à engager une réflexion sur les missions du CPE, ses droits et ses devoirs ainsi que les enjeux de l'enseignement dans le second degré et plus particulièrement de la vie scolaire. Le référentiel indique donc les attendus qui permettront aux candidats, quelle que soit la licence d'origine, d'aborder les enjeux du concours puis d'entrer dans la formation qui sera délivrée en master.

**Le master « Enseignement et éducation - CPE »** vise la capacité à mobiliser des savoirs académiques et des compétences professionnelles permettant d'agir de façon autonome dans la plupart des situations professionnelles, en s'intégrant dans un collectif. La formation, en deux ans, doit répondre aux besoins des lauréats quel que soit leur parcours antérieur et proposer les adaptations permettant à chaque élève fonctionnaire en première année de master, puis à chaque fonctionnaire stagiaire en seconde année, de progresser et d'atteindre le niveau attendu. En master, tout en poursuivant le renforcement de ces savoirs académiques, l'enjeu principal réside dans la capacité à former les futurs CPE afin qu'ils soient en mesure de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de la politique éducative

permettant de faire progresser tous les élèves et de réduire les inégalités scolaires. L'analyse réflexive des pratiques professionnelles, dans le cadre des stages et des cours dispensés en master, joue un rôle majeur dans le processus de formation.

Le master comporte des périodes de stage en milieu professionnel, permettant une entrée progressive dans le métier. Après une période d'observation et de pratique accompagnée organisée sur un tiers du temps en première année, les fonctionnaires stagiaires sont placés en stage en responsabilité à mi-temps en seconde année. Ces stages sont préparés et exploités dans le cadre du master. Le stage en responsabilité est accompagné par un double tutorat réalisé conjointement par l'établissement d'enseignement supérieur et par les services de l'éducation nationale qui permet d'évaluer la capacité de l'étudiant à exercer en responsabilité à mi-temps durant l'année de M2. L'exercice du métier de CPE repose sur un important travail en équipe, qui implique le développement des compétences collaboratives indispensables pour s'engager activement dans un collectif professionnel.

La formation permet aux étudiants de réaliser un mémoire de master fondé sur le traitement scientifique d'un objet professionnel, en lien avec l'exercice du métier de CPE. La réalisation de ce mémoire vise à permettre au futur CPE de se familiariser avec les écrits scientifiques et ainsi de mieux les comprendre, de s'approprier de manière active des résultats issus de la recherche et d'acquérir une rigueur scientifique qui va de pair avec l'éthique professionnelle requise dans l'exercice du métier de CPE et de développer sa réflexivité. Les compétences acquises dans le cadre de l'élaboration de ce mémoire de master conduisent à un plein engagement dans une démarche de développement professionnel continu : exploitation des résultats de la recherche pour faire évoluer sa pratique professionnelle, participation au développement de ressources, à des recherches collaboratives ou des recherches-actions, communication dans le cadre de réseaux professionnels, etc.

- **LA FORMATION CONTINUÉE : UNE ADAPTATION AU NOUVEAU CONTEXTE D'EXERCICE DU METIER ET UN APPROFONDISSEMENT DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DANS UN CADRE COLLECTIF**

La formation continuée a pour objectif de permettre aux CPE néo titulaires de prendre pleinement leur place dans un nouveau contexte d'exercice, en termes territorial, de niveaux et de besoins des élèves. La formation continuée permet également à chacun de s'engager activement dans un collectif de travail inhérent à l'exercice du métier de CPE. Elle doit viser un développement professionnel continu et l'approfondissement des compétences et des connaissances relatives aux différents axes du référentiel. La formation continuée doit permettre d'affiner les gestes professionnels et de proposer des réponses à la diversité des situations professionnelles rencontrées, d'ajuster finement sa pratique et de répondre, dans un cadre individuel et collectif, aux besoins de tous les élèves.

## **1. BLOC 1 – ORGANISER LA VIE SCOLAIRE POUR ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES ÉLÈVES ET CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE, À LA SÉCURITÉ, À LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES**

Le bloc 1 du référentiel de formation s'articule autour des principales connaissances et compétences professionnelles, indispensables à l'exercice des missions du CPE sur les champs éducatifs et pédagogiques. Ce bloc de formation met tout d'abord l'accent sur les compétences à développer afin d'encadrer, d'organiser et d'animer une équipe de vie scolaire. Avec l'appui de cette équipe, le CPE contribue à la qualité de vie des élèves au sein de l'établissement, tout en exerçant un rôle déterminant dans le respect des règles de vie et de droit au sein de l'établissement. Ces missions s'articulent étroitement avec celles relatives à l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages, à la participation à la construction de leurs parcours, et à leur formation citoyenne. À cette fin, deux autres aptitudes sont déterminantes, comme conditions de développement des précédentes : traiter l'information et savoir communiquer, ainsi que collaborer au sein de la communauté éducative.

Pour chacune des compétences présentées, les tableaux délimitent les champs des principales connaissances requises à l'entrée en master, articulées à une première réflexion et projection dans le métier. Pour les attendus de fin de master, un approfondissement progressif permet d'aller vers une maîtrise des connaissances, et une capacité à les mettre en perspective avec la découverte effective du métier, en les problématisant dans des situations variées. Enfin, les pistes esquissées pour la formation continuée déterminent les principaux champs sur lesquels la consolidation de la pratique professionnelle sera prioritaire.

<b>1.1. Encadrer, organiser et animer l'équipe de vie scolaire</b>	
<b>Attendus à l'entrée en master</b>	<b>Attendus en fin de master</b>
<p><b>Connaître les textes qui régissent les missions des CPE et des assistants d'éducation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se représenter le rôle et les responsabilités du CPE.</li> <li>• Connaître les missions des assistants d'éducation (AED) et les différents champs de leurs activités.</li> </ul>	<p><b>S'approprier les compétences du référentiel métier concernant l'organisation de la vie scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le positionnement du CPE au sein de la communauté éducative et les responsabilités associées.</li> <li>• S'approprier les documents-cadres et les gestes professionnels relatifs à l'organisation du travail de l'équipe de vie scolaire et à son animation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Acquérir la pleine maîtrise des missions de tous les personnels de l'équipe,</li> <li>○ Maitriser le cadre de gestion des assistants d'éducation,</li> <li>○ Élaborer des grilles de postes définissant les tâches,</li> <li>○ Savoir organiser et maitriser les techniques de conduite de différents types de réunion et d'entretiens (régulation, suivi, bilan...),</li> <li>○ Savoir conduire des actions de formations en direction des AED.</li> </ul> </li> <li>• Élaborer en lien avec l'ensemble de la communauté scolaire le volet éducatif du projet d'établissement.</li> </ul>

## 1.2. Contribuer à la qualité des conditions de vie des élèves dans l'établissement

Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Saisir l'importance des conditions de vie des élèves dans les établissements scolaires, notamment depuis les perspectives suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les liens entre bien-être des élèves et réussite scolaire.</li> <li>• L'importance de l'organisation du temps et des espaces scolaires dans la qualité de vie des élèves.</li> <li>• La traduction du principe d'accessibilité des élèves appliquée aux locaux, aux situations d'enseignement et d'éducation.</li> <li>• Les différentes composantes du climat scolaire.</li> </ul>	<p><b>Contribuer à la mise en œuvre de conditions de vie de qualité pour les élèves dans les établissements scolaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer les leviers mobilisables par l'équipe de vie scolaire en faveur de la qualité des conditions de vie des élèves et proposer les aménagements possibles.</li> <li>• Contribuer à une organisation du temps de l'élève au sein de l'établissement, favorable à ses temps de travail en classe et hors classe.</li> <li>• Contribuer à une organisation des espaces scolaires, favorable à la sécurité des élèves et au développement d'un climat scolaire propice à leur réussite.</li> <li>• Se représenter les différentes modalités possibles de mobilisation des élèves autour des enjeux de leur qualité de vie et de travail dans le cadre de leurs apprentissages.</li> <li>• Se représenter les différentes modalités possibles de mobilisation des parents autour des enjeux de co-éducation.</li> <li>• Se représenter la complémentarité des missions des personnels de la vie scolaire avec l'ensemble des personnels de l'établissement en faveur des élèves.</li> </ul> <p><b>Concevoir des situations éducatives accessibles à tous, en tenant compte à la fois des besoins partagés et particuliers des élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire son action dans le cadre de l'école promotrice de santé.</li> <li>• Participer à l'activation de l'ensemble des leviers favorables à la santé mentale des élèves.</li> </ul> <p><b>Comprendre le caractère systémique du climat scolaire et les différents facteurs qui contribuent à sa qualité.</b></p>

### 1.3. Veiller au respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Connaître les principaux enjeux relatifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au contenu et aux fonctions d'un règlement intérieur.</li> <li>• À la justice en milieu scolaire, notamment dans les domaines des sanctions et des punitions.</li> <li>• Aux conflits et aux conduites à risque à l'Ecole : capacité à identifier une typologie de ceux-ci.</li> </ul>	<p><b>Mettre en œuvre les règles de vie et de droit dans l'établissement, dans son champ de responsabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les forces et les faiblesses d'un règlement intérieur.</li> <li>• Contribuer à la compréhension et à l'application du règlement intérieur par la communauté éducative.</li> <li>• Être en capacité d'adapter une posture éducative favorisant l'écoute, mobilisant la médiation, visant l'apaisement des conflits et la construction de la confiance.</li> <li>• Identifier la place de la justice scolaire dans la construction de l'enfant, de son rapport à l'école, au monde des adultes, et dans le développement de sa citoyenneté.</li> </ul> <p><b>Exercer une fonction conseil en matière de justice scolaire, auprès du chef d'établissement et des enseignants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les facteurs de développement des conflits et des conduites à risque, leur interdépendance avec les autres composantes du climat scolaire, et savoir mobiliser l'action des personnels de vie scolaire en faveur de leur prévention.</li> <li>• Identifier les coopérations possibles avec l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'établissement pour prévenir et traiter les conduites à risque et les manquements à la règle et au droit.</li> </ul>

#### 1.4. Accompagner les élèves dans leurs apprentissages par un suivi individuel et collectif

Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Identifier les conditions relatives aux apprentissages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître les caractéristiques du développement de l'adolescent sur les plans social, psychologique et affectif ;</li><li>• Connaître les freins aux apprentissages.</li></ul>	<p><b>Acquérir une connaissance fine du développement de l'adolescent, la mobiliser dans sa pratique professionnelle et connaître les rythmes d'apprentissage des élèves pour les conduire à la réussite scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Savoir comment les élèves apprennent et de quelle façon en tenir compte dans l'action éducative et pédagogique.</li><li>• Connaître les différentes fonctions cognitives des élèves, leurs relations et leur rôle dans les apprentissages (les différents types de mémoire, l'attention, la charge cognitive, les fonctions exécutives).</li><li>• Comprendre l'impact des émotions dans les processus d'apprentissage.</li><li>• Identifier des stratégies éducatives qui permettent de répondre aux difficultés et aux obstacles d'apprentissage.</li><li>• Identifier les facteurs d'inégalité socio-scolaire et en tenir compte dans la mise en œuvre de l'accompagnement.</li></ul> <p><b>Contribuer au suivi individuel des élèves et au suivi des classes au sein de l'équipe de vie scolaire dans le cadre d'un travail collaboratif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Coopérer avec les professeurs à des stratégies pédagogiques et éducatives qui permettent de répondre aux difficultés et aux obstacles d'apprentissage.</li><li>• Contribuer à la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement, d'aide et de soutien des élèves et savoir en proposer dans le cadre de la vie scolaire.</li><li>• Associer les parents d'élèves au suivi de la scolarité de leur enfant dans une démarche de coéducation.</li></ul>

### 1.5. Participer à la construction des parcours des élèves

Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Être en capacité d'interroger les conditions d'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leurs choix de formation en identifiant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rôle éducatif et pédagogique du CPE.</li> <li>• Les grands enjeux de l'orientation.</li> <li>• Les facteurs de décrochage scolaire.</li> </ul>	<p><b>Favoriser la continuité des parcours de formation et contribuer à l'accompagnement des élèves dans la construction de leur projet personnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le rôle des instances et des dispositifs dans l'organisation de la continuité des apprentissages et la gestion des transitions scolaires.</li> <li>• Coopérer avec l'ensemble des personnels de l'établissement, les Psy-EN, les professeurs principaux, et les enseignants à la construction de parcours adaptés aux aspirations et aux aptitudes des élèves.</li> <li>• Faciliter l'accès aux dispositifs d'information et d'accompagnement en matière d'orientation en collaboration avec les psychologues de l'éducation nationale et les professeurs documentalistes.</li> <li>• Accompagner les élèves dans l'élaboration de leurs choix de formation.</li> <li>• Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des parcours éducatifs.</li> </ul> <p><b>Prévenir le décrochage scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être en capacité d'analyser les différentes formes de l'absentéisme.</li> <li>• Savoir utiliser les outils pour assurer un suivi de l'assiduité scolaire.</li> <li>• Repérer les signes de décrochage scolaire et coopérer avec les équipes pédagogiques pour élaborer des actions à mener dans le cadre du GPDS afin de prévenir les situations qui font obstacle aux apprentissages.</li> <li>• Appréhender les enjeux et les difficultés de gestion d'une classe.</li> <li>• Contribuer aux gestes professionnels qui favorisent la persévérance scolaire dans le cadre de la vie de la classe et de l'établissement.</li> <li>• Contribuer aux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre d'équipe pluriprofessionnelle.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la mise en œuvre des stratégies qui permettent le retour en classe des élèves décrocheurs.</li> </ul>
--	---

1.6. Accompagner les élèves dans leur formation à une citoyenneté participative	
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Connaître et comprendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les valeurs de la République et les principes de la démocratie scolaire.</li> <li>• Les enjeux des éducations transversales.</li> </ul>	<p><b>Contribuer aux actions favorisant l'appropriation par les élèves des valeurs républicaines et la construction de leur citoyenneté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions permettant de faire vivre la laïcité, l'égalité filles- garçons, la lutte contre le harcèlement, et contre toutes les formes de discriminations.</li> <li>• Promouvoir l'engagement des élèves dans le cadre de la vie de l'établissement et de sa politique éducative</li> <li>• Mettre en œuvre, en collaboration avec d'autres acteurs de la communauté éducative, la formation des représentants des élèves élus dans les différentes instances.</li> </ul> <p><b>Prendre part aux éducations transversales relatives à la citoyenneté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des éducations au développement durable (EDD), aux médias et à l'information (EMI), à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS), à l'art et la culture (EAC), etc.,</li> <li>• Soutenir et développer des partenariats pour favoriser la vie associative et culturelle de l'établissement.</li> </ul>

## 1.7. Traiter l'information et savoir communiquer

Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Maîtriser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'usage de la langue française.</li> <li>• La capacité à produire un propos écrit ou oral respectueux des règles grammaticales et syntaxiques.</li> <li>• La capacité à construire une argumentation structurée.</li> <li>• L'usage d'outils numériques permettant de communiquer et d'opérer un traitement de l'information.</li> <li>• Les principes du règlement général sur la protection des données (RGPD).</li> </ul>	<p><b>Contribuer à la mise en œuvre d'une communication répondant aux besoins de la communauté éducative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les règles de communication et leurs usages variés : écrit et oral, verbal et non verbal, numérique.</li> <li>• Adapter sa communication à son correspondant ou son interlocuteur.</li> <li>• Conduire des entretiens collectifs et individuels dans le respect des règles déontologiques et éthiques.</li> <li>• Acquérir une certification de niveau B2 dans une langue vivante étrangère pouvant faciliter l'échange avec des interlocuteurs non francophones.</li> </ul> <p><b>Traiter et transmettre l'information nécessaire au suivi de la scolarité des élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et utiliser les outils numériques (ENT, logiciel de gestion de vie scolaire) qui contribuent au suivi du parcours scolaire des élèves en matière de résultats scolaires, d'assiduité, d'absentéisme, de décrochage scolaire.</li> <li>• Connaître et utiliser les outils numériques qui permettent de communiquer avec la communauté ou d'accompagner pédagogiquement les élèves dans leur diversité et en fonction de leurs besoins.</li> <li>• Mettre en place des processus de traitement et de transmission des informations contribuant à l'élaboration et à l'évaluation de la politique de l'établissement et permettant de conseiller la communauté éducative.</li> <li>• Maîtriser et veiller à un usage des outils dans le respect du RGPD.</li> </ul> <p><b>Communiquer avec les familles, de façon claire et adaptée, afin de transmettre les informations relatives à la vie de l'élève et à la progression des apprentissages.</b></p>

### 1.8. Collaborer au sein de la communauté éducative

Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Appréhender le fonctionnement d'un établissement scolaire en connaissant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les missions et responsabilités des acteurs de la communauté éducative au sein d'un établissement.</li><li>• Les compétences psychosociales (CPS) dans le cadre de l'exercice professionnel.</li><li>• Le rôle des associations éducatives complémentaires de l'enseignement.</li></ul>	<p><b>Contribuer au bon fonctionnement de l'établissement, à la conception et à la conduite de son projet dans le cadre d'une collaboration réfléchie avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Œuvrer à la construction et à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement public local d'enseignement (EPLÉ).</li><li>• Collaborer avec les enseignants et les personnels médico- sociaux intervenant en milieu scolaire.</li><li>• Participer aux choix et à l'élaboration des actions à conduire dans le cadre du projet d'établissement.</li><li>• Développer des partenariats permettant d'enrichir l'action éducative de l'établissement.</li><li>• Renforcer ses propres compétences psychosociales.</li></ul>

### **Axes de développement en formation continuée (fin T3)**

- Adapter sa posture vis-à-vis de l'équipe des assistants d'éducation (AED) en fonction des situations, de façon à favoriser l'efficacité de son travail et mobiliser les formations utiles.
- Conduire un programme d'actions cohérentes et concertées, en relation avec les priorités du climat scolaire, et en coopération avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.
- Travailler en faveur de la co-éducation au sein de l'établissement en mobilisant les familles selon des formats variés et adaptés.
- Inscrire son action dans le cadre d'une alliance éducative pour renforcer la qualité de la relation aux parents et faciliter le suivi des élèves.
- Proposer les mises à jour ou les refontes nécessaires d'un règlement intérieur.
- S'appuyer sur la recherche en sciences de l'éducation en matière de punitions, sanctions, mesures alternatives et développer des partenariats pour la mise en place de celles-ci, afin de favoriser un cadre sécurisant et éducatif.
- Renforcer la continuité des parcours de formation des élèves en prenant en compte les transitions entre les cycles de la scolarité.
- Contribuer à des actions favorisant la persévérance et la construction des parcours d'orientation dans une dynamique d'équipe et partenariale.
- Développer l'engagement de l'équipe de vie scolaire dans les actions permettant l'appropriation par les élèves des valeurs républicaines et le développement de la citoyenneté participative.
- Participer à une culture numérique partagée au sein de l'École en s'engageant dans des pratiques responsables et en contribuant au parcours de formation des élèves dans une logique collective.
- Porter des projets à l'échelle de l'établissement permettant la prise en compte de la diversité des élèves et la réduction des inégalités tout au long de leur parcours.
- Conduire une collaboration réfléchie avec les équipes pédagogiques et éducatives au sein de l'établissement pour enrichir le suivi individuel et collectif des élèves.
- Collaborer avec les partenaires de l'École pour développer l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

## 2. BLOC 2 – ADAPTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU CONTEXTE D’EXERCICE ET À LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES EN VUE DE LA RÉUSSITE DE TOUS

Ce bloc précise les compétences transversales nécessaires à la prise en charge de tous les élèves dans la diversité des contextes d’exercice. La formation tissera ces liens étroits entre blocs 1 et 2. Ces compétences sont fondamentales pour se projeter dans l’exercice du métier. Elles permettent d’adapter l’action du CPE aux besoins identifiés, du territoire, de l’établissement comme des élèves.

2.1. Appuyer son action sur une culture de l’évaluation	
Attendus à l’entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Identifier les modalités d’évaluation du système éducatif et leurs enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les acquis des élèves.</li> <li>• Pour les écoles et les établissements.</li> </ul>	<p><b>S’approprier et prendre en compte les démarches d’évaluation au service de l’amélioration des résultats des élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et comprendre les différentes formes d’évaluations : normatives, sommatives, certificatives pour appréhender les évaluations nationales et internationales</li> <li>• Mesurer les effets différents types d’évaluations sur le projet scolaire.</li> <li>• Réfléchir aux impacts de l’évaluation sur la motivation, l’engagement et la confiance en soi des élèves pour favoriser la réussite de tous.</li> <li>• Contribuer à sensibiliser la communauté éducative à l’impact potentiel des stéréotypes, notamment sociaux et de genre, dans les pratiques d’évaluation.</li> </ul> <p><b>Connaître et comprendre les indicateurs de fonctionnement de l’établissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S’approprier la démarche d’autoévaluation d’un établissement.</li> <li>• Elaborer un diagnostic de la vie scolaire d’un établissement afin de conseiller le chef d’établissement et la communauté éducative.</li> <li>• Savoir utiliser les outils de diagnostic (indicateurs, applications de gestion...) pour contribuer à la construction d’une action éducative adaptée à l’établissement.</li> <li>• Apprendre à évaluer les effets de l’action éducative sur le climat scolaire, les apprentissages, la réussite et le bien-être des élèves.</li> </ul>

2.2. Connaître et prendre en compte la diversité des élèves	
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Connaitre les principaux facteurs à la source des inégalités scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La diversité des élèves à travers différents facteurs familiaux, sociaux, territoriaux, culturels et linguistiques</li> <li>• Les inégalités socio-scolaires.</li> <li>• Les grands principes de l'école pour tous.</li> </ul>	<p><b>Prendre en compte les facteurs d'inégalité scolaire dans sa pratique afin de contribuer à la réduction des inégalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les facteurs familiaux, sociaux, environnementaux, culturels, linguistiques.</li> <li>• Mettre en œuvre une action éducative fondée sur le principe d'équité pour faire réussir tous les élèves dans leur diversité aux côtés des équipes éducatives et des partenaires.</li> </ul> <p><b>Évaluer les besoins des élèves pour mieux y répondre et permettre l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre et mobiliser les principes et les ressources de l'école inclusive.</li> <li>• Prendre en compte et répondre aux besoins éducatifs particuliers de l'élève dans tous les aspects de sa vie scolaire.</li> <li>• Assurer la continuité du parcours de l'élève en contribuant activement à la liaison inter cycle et inter degré.</li> </ul> <p><b>Travailler en équipe pluriprofessionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec les enseignants, les AESH, le pôle ressource, les professionnels de santé et médico-sociaux.</li> <li>• Contribuer à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés.</li> </ul>

### 2.3. Connaître et prendre en compte la diversité des contextes d'exercice

Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>Situer les établissements dans leur écosystème</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation territoriale de l'État et des collectivités.</li> <li>• Les types d'établissements scolaires et les collectivités territoriales de rattachement.</li> <li>• Les caractéristiques et la diversité des territoires.</li> </ul>	<p><b>Comprendre et maîtriser les principes du fonctionnement de l'établissement dans son écosystème territorial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les relations hiérarchiques avec les services centraux et déconcentrés de l'État.</li> <li>• Les relations fonctionnelles avec les services des collectivités locales et territoriales.</li> <li>• L'exercice de l'autonomie de l'établissement.</li> <li>• Le contexte socio-économique et partenarial du territoire de l'établissement.</li> </ul> <p><b>Connaître et comprendre les enjeux des politiques éducatives en faveur de l'égalité des chances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement des dispositifs de scolarisation intégrés à la structure d'un établissement (section d'enseignement général et professionnel adapté ou Segpa, unité localisée pour l'inclusion scolaire ou Ulis, classe prépa métier, etc.).</li> <li>• Enjeux et fonctionnement d'un établissement en éducation prioritaire.</li> <li>• Prise en compte de la ruralité et de la politique de la ville.</li> </ul> <p><b>Adapter son action pour contribuer à la réussite du projet collectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte l'offre de formation et les spécificités de l'établissement pour l'organisation de la vie scolaire.</li> <li>• Adapter les objectifs et missions des personnels de la vie scolaire au regard des spécificités de l'établissement et du territoire.</li> <li>• S'inclure dans un collectif existant en tenant compte des attentes institutionnelles et des pratiques locales éprouvées.</li> <li>• Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement, à son action pédagogique et éducative, aux relations avec les partenaires.</li> </ul>

### **Axes de développement en formation continuée pour le bloc 2 (fin T3)**

- Outiller le suivi de l'action éducative au sein de l'établissement à travers la mobilisation des indicateurs.
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle et contribuer à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés des élèves.
- Contribuer à la dimension éducative du projet d'établissement en s'inscrivant dans une dynamique collective et pluri catégorielle.
- Favoriser la connaissance du milieu économique et développer la relation École-entreprise dans le cadre de partenariats.
- Mettre en œuvre des projets éducatifs progressifs et collectifs qui enrichissent l'action de l'établissement (E3D, Edusanté, égalité filles-garçons, etc.).

### 3. BLOC 3 - AGIR DANS LE CADRE DES PRINCIPES DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Ce bloc précise les compétences transversales nécessaires à l'exercice du métier, dans le cadre des valeurs de la République et du service public d'éducation. Une connaissance solide du système éducatif français permet de mieux y inscrire son action, au sein d'une communauté professionnelle, dans une dynamique d'équipe et partenariale, notamment avec les familles. Il s'agit aussi de préparer les CPE à agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance. La formation tissera des liens étroits entre ce bloc et les trois autres dans une perspective de prise en charge globale de l'élève.

3.1. Inscrire son action dans les principes et valeurs de la république	
Attendus à l'entrée en master	Attendus en fin de master
<p><b>S'approprier les principes et les valeurs de la République et leur lien avec l'École :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République et de l'École et leur caractère universel.</li> <li>• Comprendre en quoi et pourquoi la France est une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».</li> <li>• Avoir des connaissances sur les inégalités sociales, de genre et territoriales. Connaître le contexte, les principes et les lois qui ont institué l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire.</li> </ul>	<p><b>Transmettre et faire vivre les principes et les valeurs de la République dans le cadre scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à promouvoir l'engagement des élèves et leur participation à la vie de l'établissement pour faire vivre les principes et valeurs de la République, le respect d'autrui et la solidarité.</li> <li>• Concevoir et mettre en œuvre son action éducative dans le cadre d'une pédagogie égalitaire.</li> <li>• Faire vivre la valeur de liberté en favorisant une école émancipatrice et la construction d'un esprit critique.</li> <li>• Faire vivre la fraternité au sein de l'établissement en favorisant le vivre ensemble.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le principe de laïcité et en comprendre les enjeux dans un contexte scolaire.</li> </ul>	<p><b>Tenir compte des enjeux de la laïcité à l'École pour la conception et la mise en œuvre de son action éducative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les dimensions juridiques, historiques, philosophiques de la laïcité et les contextes de son application.</li> <li>• S'approprier la Charte de la laïcité à l'école et la faire partager aux élèves.</li> <li>• Identifier les personnes ressources et les dispositifs d'accompagnement à l'enseignement de la laïcité.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et mettre en œuvre individuellement et collectivement des actions pour aider les élèves à développer leur esprit critique, à savoir argumenter et à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances.</li> <li>• Se saisir des situations d'enseignement ou de vie scolaire comme des opportunités pour mettre en œuvre une pédagogie de la laïcité.</li> </ul> <p><b>Repérer les phénomènes de contestation des savoirs et d'atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République et apprendre à y réagir.</b></p>
	<p><b>Tenir compte des principes de la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques, de la Charte de l'éducation artistique et culturelle, le cadre d'usage de l'IA en Éducation ainsi que la Charte de l'égalité filles-garçons pour la conception et la mise en œuvre de son action éducative.</b></p>
<p><b>3.2. Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les droits et obligations des fonctionnaires.</li> </ul>	<p><b>Tenir compte du cadre juridique et déontologique en vigueur dans l'exercice de ses missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les droits et obligations des fonctionnaires, en tant qu'agent du service public d'éducation.</li> <li>• Appréhender la hiérarchie des normes et les différentes sources de droit pour référer son action au code de l'éducation et au code général de la fonction publique.</li> <li>• Comprendre la déontologie professionnelle des agents du service public.</li> <li>• Adapter sa posture professionnelle et prendre des décisions éclairées en intégrant les dimensions éthiques et déontologiques du métier.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les enjeux de la transition écologique et du développement soutenable.</li> </ul>	<p><b>Tenir compte des enjeux de la transition écologique dans l'exercice de ses missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre l'impact écologique de son action individuelle et collective dans l'exercice du métier de CPE.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des leviers d'action possibles pour des solutions soutenables à l'échelle de l'établissement.</li> <li>• Comprendre les enjeux du développement du pouvoir d'agir et de l'engagement des élèves en matière de transition écologique.</li> </ul>
<b>3.3. Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le système éducatif français (organisation, principes).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le système éducatif français (approches historique, sociologique, philosophique et juridique) et le situer par rapport aux systèmes éducatifs européens, notamment par la connaissance des évaluations internationales.</li> <li>• Connaître le fonctionnement des établissements scolaires.</li> <li>• Connaître l'ensemble des dispositifs de démocratie scolaire.</li> <li>• Se situer dans un environnement professionnel</li> <li>• Situer l'établissement en fonction de son contexte local (collectivités, services déconcentrés, etc.).</li> <li>• Connaître les évaluations menées à différentes échelles (nationales et internationales) pour relier leurs résultats aux politiques éducatives.</li> <li>• Connaître et comprendre les enjeux des politiques éducatives en faveur de l'égalité (éducation prioritaire, prise en compte de la ruralité et de la politique de la ville).</li> </ul>
<b>3.4. Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre la place du CPE dans le cadre d'enjeux éducatifs portés de façon partenariale.</li> <li>• Identifier le rôle de l'équipe de vie scolaire et comprendre sa complémentarité avec celle de l'équipe pédagogique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des actions, dans une démarche de projet, favorisant une dynamique d'équipe et partenariale, pour répondre aux enjeux éducatifs en identifiant les personnes ressources et les partenaires à mobiliser.</li> <li>• Situer son action dans le cadre de dispositifs partenariaux existant sur son territoire.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le rôle des acteurs économiques d'un territoire pour contribuer à l'éducation à l'orientation.</li> <li>• Savoir appliquer le principe de neutralité du service public dans la mise en œuvre des partenariats</li> </ul>
<b>3.5. Construire des relations de qualité avec les familles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier la nécessité de coopérer avec les familles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre la notion de co-éducation pour coopérer avec les familles.</li> <li>• Créer, entretenir et pérenniser une relation de confiance avec les familles en tenant compte de leur diversité.</li> </ul>
<b>3.6. Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender la responsabilité du CPE dans la protection des enfants et des adolescents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les droits des enfants et les textes qui les définissent.</li> <li>• Connaître les principes de la protection de l'enfance et ses acteurs.</li> <li>• Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et participer à sa résolution en rendant compte et en faisant appel aux personnels en charge de cette problématique.</li> <li>• Identifier toute forme d'exclusion, de harcèlement ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale, de maltraitance ou de violences (notamment sexistes et sexuelles).</li> <li>• Connaître les procédures de saisines des autorités compétentes.</li> <li>• Contribuer à la prise en charge des élèves suivi par les services de protection de l'enfance.</li> </ul>

### **Axe de développement T3**

#### **Inscrire son action dans les principes et valeurs de la République :**

- Contribuer activement à une culture d'établissement fondée sur les valeurs de la République, en mobilisant l'ensemble des temps et espaces éducatifs pour les transmettre collectivement.
- Contribuer, dans une démarche collective, à l'éducation à la citoyenneté des élèves.
- Faire vivre collectivement le principe de laïcité
- Connaître les fondements de la culture numérique à l'école et contribuer à la prise de conscience des enjeux environnementaux, sociaux et cognitifs du numérique auprès des élèves.

#### **Connaître les droits et obligations du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation :**

- Faire preuve d'exemplarité dans le respect des règles déontologiques et contribuer, par l'échange de pratiques et la collaboration, à une culture commune et éthique.

#### **Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale :**

- Participer aux dynamiques collectives d'établissement pour intégrer les enjeux écologiques à l'action pédagogique, dans le cadre du parcours de formation des élèves.
- Contribuer à la dynamique institutionnelle et collective en participant aux instances, projets et évaluations de l'établissement, et en y assumant des responsabilités.

#### **Construire des relations de qualité avec les familles :**

- Encourager la participation des familles à la vie de l'établissement et au suivi de la scolarité de leur enfant.

#### **Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance :**

- S'engager dans des actions de prévention et de lutte contre les violences, notamment sexistes et sexuelles.

#### 4. BLOC 4 – S’ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Ce bloc vise à engager une dynamique de développement professionnel continu fondé notamment sur l’analyse réflexive et les résultats de la recherche. La réalisation d’un mémoire de master permet d’enclencher cette dynamique en conduisant une étude scientifique sur un objet professionnel en lien avec l’exercice du métier du CPE. Ce bloc vise également le développement des compétences collaboratives indispensables à tout CPE pour s’engager activement dans un collectif professionnel. Enfin, un usage réfléchi des outils numériques contribue à la professionnalisation des CPE. La formation tissera des liens étroits entre ce bloc et les trois autres.

<b>4.1. S’inscrire dans une démarche de recherche pour développer ses compétences professionnelles</b>	
<b>Attendus à l’entrée en master</b>	<b>Attendus en fin de master</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Découvrir que la construction des connaissances s’appuie sur des travaux de recherche qui les font évoluer.</li></ul>	<p><b>S’engager dans une démarche de recherche pour réaliser un mémoire de master en lien avec l’exercice du métier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Exploiter et transposer des résultats scientifiques pour construire ou faire évoluer sa pratique professionnelle.</li><li>• S’acculturer aux méthodologies de la recherche.</li><li>• Construire une problématique et élaborer un protocole de recherche permettant de la traiter scientifiquement.</li><li>• Savoir utiliser des outils de recherche bibliographique.</li></ul>
<b>4.2. S’inscrire dans un collectif professionnel</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Construire des compétences nécessaires au travail en équipe : compétences psychosociales, organisationnelles, méthodologiques, conduite de projets, etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participer à la conception collective de séquences, de ressources et d’outils.</li><li>• Tester, évaluer et réguler collectivement des démarches et des outils.</li></ul>

### 4.3. Utiliser le numérique pour agir et se former dans un environnement professionnel

**Construire et développer les compétences numériques de l'étudiant dans le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) :**

- Maîtriser des outils numériques pour apprendre, collaborer, communiquer et sécuriser ses usages.
- Connaître les grands principes juridiques et éthiques inhérents à l'utilisation des technologies numériques.

**Mettre en œuvre des usages participatifs et favoriser l'engagement avec le numérique au service des situations d'enseignement et d'apprentissage :**

- S'approprier le cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation (CRCN édu).
- Maîtriser le cadre juridique, les principes éthiques et les principes de sécurité du numérique au service des enseignements et des apprentissages.
- Utiliser les potentialités des équipements, des ressources et des services numériques pour diversifier, différencier et évaluer sa pratique professionnelle.
- Avoir conscience des potentialités, des risques et des limites des usages du numérique au service des apprentissages.
- Utiliser le numérique à des fins de collaboration entre professionnels.
- Connaître le fonctionnement technique de l'IA et développer une approche critique de son usage dans le cadre scolaire.

### **Axes de développement fin T3**

#### **S'inscrire dans une démarche de recherche pour développer ses compétences professionnelles :**

- S'appuyer sur une veille institutionnelle, professionnelle et scientifique pour entrer dans une dynamique d'autoformation.

#### **S'inscrire dans un collectif professionnel :**

- Collaborer à un collectif de travail visant le développement professionnel continu de chacun (actions de formation en situation de travail, recherches collaboratives, etc.).

#### **Utiliser le numérique pour agir et se former dans un environnement professionnel :**

- Faire évoluer sa pratique pédagogique numérique :
  - Au regard des apports de la recherche, de l'évolution des technologies et du cadre juridique pour mieux accompagner les élèves dans leur parcours.
  - En mobilisant les outils et les ressources de formation.